

Sujet : [INTERNET] Enquête publique extension cimetière Blancpignon Anglet

De : andre estoueigt <[REDACTED]>

Date : 08/01/2024 09:24

Pour : pref-amenagement@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Bonjour,

ANGLET VERT OCEAN, héritière des associations AdALA et AMIC , veille depuis plus de 65 ans au respect de l'environnement et au développement durable d'Anglet.

Nous avons bien examiné les documents fournis dans le cadre de l'enquête publique et avons bien compris l'obligation d'extension de la capacité de cimetière d'Anglet. Nous avons plusieurs recommandations.

En premier lieu nous demandons que soit examinée la solution des enfeux, en effet cette possibilité est largement utilisée dans le sud-est de la France. Elle présente l'avantage non négligeable grâce à sa forme de ruche, d'un gain de place important et répond aux problèmes de manque d'espace dans de nombreux cimetières. Cette solution résoudra également le problème des terrains ne permettant pas un enterrement classique et ainsi de réexaminer des hypothèses (cimetières existants ou emplacements disponibles) ayant été rejetées en raison des caractéristiques du terrain.

Néanmoins si Blancpignon s'avérait être la seule solution viable, la mise à disposition d'enfeux doit être étudiée afin de réduire l'emprise au sol et minimiser la regrettable amputation de la forêt du Pignada qui a déjà subi le terrible incendie de l'été 2020.

Afin de minimiser ce préjudice conséquent pour l'environnement anglois (air et eau), nous demandons que cette amputation du Pignada soit compensée par des plantations de surface triple (si 2ha nécessaires alors 6ha de compensation), sur le territoire d'Anglet,

- pour une moitié dans la zone dite Espaces Proches du Rivage définie au PLU, ceci permettra ainsi de créer un ou plusieurs nouveaux secteurs boisés qui participeront à la lutte contre l'érosion littorale,
- pour le reste dans d'autres secteurs proches du littoral, de l'estuaire et/ou des forêts existantes (continuité verte).

Nous privilégions de nouvelles plantations pour que la superficie actuelle de terrain boisé (public ou privé) d'Anglet augmente après le déboisement lié au cimetière.

Nous demandons que les terrains correspondant à la compensation (reboisés ou achetés) soient classés en EBC au PLU (Espace Boisé Classé)

Notre association est à votre disposition pour définir ce ou ces nouveaux espaces arborés qui pourraient être situés, par exemple, le long de l'Adour sur l'espace « camping-cars », et/ou en continuité de la dernière dune des plages d'Anglet et/ou en remplacement partiel des prairies qui bordent le littoral entre le parc Izadia et Athlantal, ou encore sur les terrains Etchart, liste non exhaustive.

Merci de votre écoute et de la prise en considération de notre contribution et requête.

Bien sincèrement,

Le Conseil d'Administration ANGLET VERT OCEAN.